

Arrêté n°2026 – 016

PROMOTION INTERNE – ANNEE 2026 LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône,

- Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L523-1 et L523-3 et suivants,
- Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- Vu l'arrêté n° 2021-036 pris par le Président du Centre de gestion de Haute-Saône le 10 juin 2021 et fixant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne,
- Vu les quatre dossiers recevables déposés,
- Considérant le nombre de recrutements intervenus par voies de concours, mutation externe, détachement et intégration directe ou titularisation prononcée au titre de l'article L352-4 du code général de la fonction publique au sein du cadre d'emplois considéré dans les collectivités et établissements affiliés au CDG et des dispositions de l'article 16 du décret n°2006-1695 susvisé permettant l'inscription de quatre fonctionnaires sur la liste d'aptitude,
- Considérant la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle de chacun des fonctionnaires proposés,
- Considérant les critères fixés par l'arrêté susvisé du 10 juin 2021,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}

La liste d'aptitude au grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne de l'année 2026 est établie comme suit :

<i>NOM – Prénom</i>
CHAVEY Hélène
CHENE Virginie
CHOULET Sabrina, née BAUMER
MILLOT Emilie

Cette liste prend effet à compter du 1^{er} mars 2026.

ARTICLE 2^{EME}

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de BESANÇON, 30 rue Charles Nodier, 25044 BESANÇON cedex 3, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3^{EME}

Le Président du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à VESOUL, le 23 février 2026

Le Président

MICHEL DESIRE

